



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 24 septembre 2003 à 9 h 30 à laquelle sont présents madame Jocelyne Houle, vice-présidente, madame et messieurs les conseillers(ère) André Levac, Louise Poirier et Aurèle Desjardins formant quorum du comité.

Également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général, M^c Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

Est absent monsieur le maire Yves Ducharme, président.

CE-2003-1339 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 15 SEPTEMBRE 2003 ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 17 SEPTEMBRE 2003**

CONSIDÉRANT QUE copies des procès-verbaux de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau du 15 septembre 2003 et de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau du 17 septembre 2003 ont été déposées aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux tels que soumis.

Adoptée

CE-2003-1340 **APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 35 - 68 844,67 \$ ET ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 35 - 300 076,89 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 36 - 8 240,58 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉRO 31 - 274 608,73 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 35 et accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 35, la liste des réquisitions numéro 36 ainsi que la liste des embauches de personnel temporaire numéro 31 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 35	Pièces de comptes à payer	68 844,67 \$	8 au 12 septembre 2003
Liste PD numéro 35	Pièces de comptes à payer	300 076,89 \$	8 au 12 septembre 2003
Liste des réquisitions numéro 36	Pièces de comptes à payer	8 240,58 \$	8 au 12 septembre 2003
Liste des embauches numéro 31	Embauches de personnel temporaire	274 608,73 \$	1 ^{er} au 5 septembre 2003

Un certificat du trésorier a été émis le 19 septembre 2003.

Adoptée

CE-2003-1341 ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-36 - 309 307,87 \$ - PÉRIODE DU 4 AU 10 SEPTEMBRE 2003

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-36 d'un montant total de 309 307,87 \$ pour la période du 4 au 10 septembre 2003.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 septembre 2003.

Adoptée

CE-2003-1342 REPRÉSENTATION DE LA VILLE DE GATINEAU LORS DE LA VENTE PAR SHÉRIF PAR LE CHEF DE DIVISION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES OU EN SON ABSENCE LE COORDONNATEUR À LA DIVISION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau peut percevoir les arrérages de taxes foncières par voie d'action personnelle contre ses débiteurs;

CONSIDÉRANT QU'en exécution des jugements obtenus, la Ville de Gatineau peut procéder par voie de saisie des immeubles pour vente par Shérif;

CONSIDÉRANT QUE certains immeubles ont été ou seront saisis pour vente par Shérif et qu'il est nécessaire pour s'assurer du paiement des créances dues à la Ville de Gatineau que le prix de vente soit suffisamment élevé pour couvrir les arrérages en capital, intérêts et frais :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

1. D'autoriser les personnes ci-après mentionnées à représenter la Ville de Gatineau lors de la vente par shérif, d'enchérir et de se porter adjudicataire;
 - Le chef de division des transactions immobilières;
 - Le coordonnateur à la division des transactions immobilières.
2. D'autoriser ces personnes :
 - a) à requérir une lettre de garantie bancaire si nécessaire;
 - b) se porter adjudicataire au nom de la Ville de Gatineau pour un montant maximum représentant les arrérages de taxes en capital, intérêts et frais;
 - c) à poser tous gestes nécessaires et à signer tous documents nécessaires pour se porter adjudicataire de toutes propriétés vendues en justice et la Ville de Gatineau ratifie toutes leurs décisions.

Le Service des finances devra informer les membres du comité exécutif au moins 15 jours à l'avance de toute vente.

Adoptée

CE-2003-1343 SOUSSION 2003 SI 202 - INFORMATIQUE DL - ACHAT D'IMPRIMANTES LASER HP - 69 262,30 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Informatique DL, 420, boulevard Maloney Est, pièce 102, Gatineau, Québec, J8P 7N8, pour la fourniture de dix imprimantes laser HP modèle 1300 numéro Q1334A, cinq imprimantes laser HP modèle 2300DTN numéro Q2476A, cinq imprimantes laser HP modèle 2500TN numéro C9708A, douze imprimantes laser HP modèle 4300DTN numéro Q2434A et une imprimante laser modèle 5100DTN numéro Q1862A pour la somme totale de 69 262,30 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date 9 septembre 2003 comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-30745-001-44410	66 853,82 \$	Équipements informatiques équipements informatiques
04-13493	2 408,48 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 19 septembre 2003.

Adoptée

CE-2003-1344 DON DE 7 153,27 \$ DE LA CORPORATION LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES OUTAOUAIS À LA DIVISION BIBLIOTHÈQUE ET LETTRES DU SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES

CONSIDÉRANT QUE Les bibliothèques publiques Outaouais procède à une dissolution volontaire de la corporation;

CONSIDÉRANT QUE la corporation, dans le cadre du processus de dissolution, doit distribuer ses biens et actifs à des organismes dont les objectifs sont similaires à ceux de la corporation;

CONSIDÉRANT QUE suite au paiement de ses dettes, la corporation désire faire don de ses biens monétaires restants, à part égale, à la Bibliothèque municipale de Gatineau et au Centre régional de services aux bibliothèques publiques de l'Outaouais inc. (CRSBP);

CONSIDÉRANT QUE le don au montant de 7 153,27 \$ à la division Bibliothèque et lettres du Service des arts, de la culture et des lettres devra obligatoirement être utilisé exclusivement pour financer toute activité de promotion de la lecture, pour les prochaines années, suivant la réception de ladite somme :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte que, suite à la dissolution de Les bibliothèques publiques Outaouais, la division Bibliothèque et lettres du Service des arts, de la culture et des lettres reçoive un don au montant de 7 153,27 \$ qui sera utilisé à des activités de promotion de la lecture.

De plus, ce comité autorise le trésorier à procéder à l'encaissement du chèque au montant de 7 153,27 \$ pour le don de la corporation Les bibliothèques publiques Outaouais et à le déposer au poste budgétaire numéro 01-47790 - autres recettes.

Adoptée

CE-2003-1345 RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES B-34 - 74 701,88 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-34 d'un montant total de 74 701,88 \$ pour la période du 2 au 8 septembre 2003.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 septembre 2003.

Adoptée

CE-2003-1346 SOUMISSION 2003 SI 164 - MSC RÉHABILITATION INC. - PROGRAMME D'INSPECTION TÉLÉVISÉE - CONDUITES D'ÉGOUT - SERVICE D'INGÉNIERIE - 73 062,73 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme MSC Réhabilitation Inc., 2145, rue Michelin, Laval, Québec, H7L 5B8, pour l'inspection télévisée de conduites d'égout en usage depuis plusieurs années pour un montant total de 73 062,73 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée le 8 août 2003 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
49100-521-44411	70 522,10 \$	Support technique (voirie, aqueduc/égout) entr. rép./infras.
04-13493	2 540,63 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 19 septembre 2003.

Adoptée

CE-2003-1347 SOUMISSION 2003 SI 180 - LES ENTREPRISES ÉLECTRIQUE BERNARD MARENGER - DIVISION 2794357 CANADA INC. - FEUX DE CIRCULATION - OUVRAGES SOUTERRAINS ET DÉTECTEURS DE VÉHICULES - 975, BOULEVARD SAINT-JOSEPH - SERVICE D'INGÉNIERIE - 64 402,50 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge, conditionnellement à l'acceptation du règlement numéro 145-2003 par le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, le contrat à la firme Les Entreprises Électriques Bernard Marenger - Division 2794357 Canada Inc., 236, boulevard de l'Aéroport, Gatineau, Québec, J8P 7G7, pour des travaux d'ouvrages souterrains relatifs à l'installation de feux de circulation incluant la fourniture et l'installation des détecteurs de véhicules, pour la somme de 64 402,50 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée le 5 août 2003 et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin, au montant de 64 402,50 \$, seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Règlement 145-2003	62 163,01 \$	Travaux – installation de feux de circulation et de détecteurs de véhicules
04-13493	2 239,49 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 19 septembre 2003.

Adoptée

CE-2003-1348 **SOUSSION 2003 SP 120 - CONSTRUCTION LAFARGE QUÉBEC LTÉE - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE STATIONNEMENT - PARC SAINT-GÉRARD - SERVICE D'INGÉNIERIE - 202 043,71 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la compagnie Construction Lafarge Québec Ltée, 636, chemin Klock, Gatineau, Québec, J9H 5E4, au montant de 202 043,71 \$ incluant les taxes pour des travaux d'aménagement d'un stationnement au parc Saint-Gérard, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 15 août 2003 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30123-004-44412	195 017,99 \$	Aménagement et réfection de divers parcs parc St-Gérard réaménagement
04-13493	7 025,72 \$	TPS à recevoir ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante:

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30123-015	4 017,99 \$		Aménagement et réfection de divers parcs // tennis Broad mur de soutènement
06-30123-004		4 017,99 \$	Aménagement et réfection de divers parcs // parc St-Gérard réaménagement

Un certificat du trésorier a été émis le 19 septembre 2003.

Adoptée

CE-2003-1349 **SOUSSION 2003 SP 169 - CONSTRUCTION DJL INC. - TRAVAUX D'ASPALTAGE SUR LE BOULEVARD HURTUBISE - SERVICE D'INGÉNIERIE - 159 207,83 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la compagnie Construction DJL Inc., 20, rue Émile-Bond, Gatineau, Québec, J8Y 3M7, pour la réalisation de travaux d'asphaltage sur le boulevard Hurtubise, au montant de 159 207,83 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 14 août 2003 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30122-003-44413	153 671,65 \$	Réfection et aménagement du réseau routier pavage secteur Gatineau
04-13493	5 536,18 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 19 septembre 2003.

Adoptée

CE-2003-1350

AMÉNAGEMENT D'UN STATIONNEMENT TEMPORAIRE À L'OUEST DE LA RUE JOGUES - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - MARC BUREAU

CONSIDÉRANT QUE les travaux du ministère des Transports du Québec dans l'axe McConnell-Laramée débiteront dans les prochains jours;

CONSIDÉRANT QUE le stationnement non officiel situé derrière les restaurants Le Pied de Cochon, Le Café Cognac, etc. doit être relocalisé dans le secteur;

CONSIDÉRANT QUE suite à des consultations effectuées auprès des commerçants du secteur, il y a lieu d'aménager un nouvel espace de stationnement temporaire pour desservir leur clientèle;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec est prêt à collaborer avec la Ville pour l'aménagement de ce nouveau stationnement temporaire;

CONSIDÉRANT QUE les options énoncées au tableau ci-joint précisant les avantages et désavantages de celles-ci, la division stationnement, brigade scolaire, contrôle animalier du Module de la protection des personnes et des biens recommande aux autorités municipales d'aller de l'avant avec l'option 2, soit que le ministère des Transports du Québec aménage un stationnement temporaire de 250 espaces, à l'ouest de la rue Jogues, dans l'emprise de l'axe McConnell-Laramée. De plus, la division stationnement, brigade scolaire, contrôle animalier recommande que la Ville gère ce stationnement temporaire, et que le personnel de la division en effectue le contrôle journalier :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'aménagement du stationnement temporaire à l'endroit précité par le ministère des Transports du Québec et que la gestion et le contrôle journalier dudit stationnement soit effectué par le personnel de la division stationnement, brigade adulte et contrôle animalier.

Les fonds inhérents à l'opération de ce stationnement temporaire par la Ville de Gatineau, d'approximativement 5 000 \$, seront pris à même le poste budgétaire 02-35500-531 – Stationnements municipaux – Entretien des terrains jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

De plus, le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années ultérieures les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 septembre 2003.

Adoptée

CE-2003-1351 **SUBVENTION DE 100 \$ - PROJET PLACE AUX JEUNES - ÉCOLE SECONDAIRE GRANDE-RIVIÈRE - CABINET DU MAIRE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de verser la somme de 100 \$ à l'école secondaire Grande-Rivière dans le cadre de leur projet Place aux jeunes 2002-2004 mis sur pied en 1985 lors de l'année internationale de la jeunesse.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de Place aux jeunes-ESGR à l'attention de monsieur Stéphane Lacasse, 100, rue Broad, Gatineau, Québec, J9H 6A9.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	100 \$	Yves Ducharme - maire subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 19 septembre 2003.

Adoptée

CE-2003-1352 **PARTICIPATION DE MADAME LOUISE POIRIER ET MONSIEUR PIERRE PHILION À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE AU PROFIT DE LA FONDATION POUR LES AÎNÉS DE L'OUTAOUAIS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame Louise Poirier et monsieur Pierre Philion à participer à une activité spéciale organisée par la Fondation pour les aînés de l'Outaouais qui aura lieu le 4 octobre 2003.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 120 \$ à l'ordre de la Fondation pour les aînés de l'Outaouais à l'attention de monsieur Jacques Tomaro, 331, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Gatineau, Québec, J8Y 6T3, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11407-972	60 \$	Pierre Philion – de St-Raymond/Vanier subventions
11406-972	60 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 19 septembre 2003.

Adoptée

CE-2003-1353 **AUTORISATION DE DÉPLACEMENT POUR LE CONSEILLER MARC BUREAU - COMMISSION POLITIQUE PERMANENTE DE L'AMÉNAGEMENT ET DES TRANSPORTS - UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le conseiller Marc Bureau à assister aux réunions de la Commission politique permanente de l'aménagement et des transports de l'Union des municipalités du Québec et autorise le remboursement des frais pouvant découler de cette autorisation et ce, sur présentation de pièces justificatives.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste 02-11100-314 jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 septembre 2003.

Adoptée

Madame la conseillère Louise Poirier quitte son siège.

CE-2003-1354 PROMOTION DE MONSIEUR YVES PAUL AU POSTE DE SERGENT GENDARMERIE À LA DIVISION GENDARMERIE - SERVICE DE LA POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler les postes de sergents gendarmerie à la division Gendarmerie au Service de la police, Module de la protection des personnes et des biens :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion de monsieur Yves Paul au poste de sergent gendarmerie à la division Gendarmerie au Service de la police, Module de la protection des personnes et des biens.

La date d'entrée en fonction de M. Paul sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Paul sera celui du sergent gendarmerie, selon la convention collective des policiers de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21400-111 – Service de la police - Gendarmerie.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 septembre 2003.

Adoptée

CE-2003-1355 PROMOTION DE MONSIEUR SERGE GUINDON AU POSTE DE SERGENT GENDARMERIE À LA DIVISION GENDARMERIE - SERVICE DE LA POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler les postes de sergents gendarmerie à la division Gendarmerie au Service de la police, Module de la protection des personnes et des biens :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion de monsieur Serge Guindon au poste de sergent gendarmerie à la division Gendarmerie au Service de la police, Module de la protection des personnes et des biens.

La date d'entrée en fonction de M. Guindon sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Guindon sera celui du sergent gendarmerie, selon la convention collective des policiers de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21400-111 – Service de la police - Gendarmerie.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 septembre 2003.

Adoptée

CE-2003-1356 **DÉMISSION DE MONSIEUR ANDRÉ GAUTHIER, ENGAGÉ CONTRACTUELLEMENT À TITRE D'INGÉNIEUR CHARGÉ DE PROJET CONTRACTUEL - AFFECTATION À TEMPS PARTAGÉ ENTRE LE SERVICE DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET DES EAUX USÉES ET LE SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE monsieur André Gauthier occupant le poste d'ingénieur chargé de projet contractuel aux Services de la gestion des matières résiduelles et des eaux usées et de la gestion des édifices et de l'électricité, Module des travaux publics et de l'environnement a déposé sa démission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la démission de monsieur André Gauthier au poste d'ingénieur chargé de projet contractuel aux Services de la gestion des matières résiduelles et des eaux usées et de la gestion des édifices et de l'électricité, Module des travaux publics et de l'environnement et ce, à compter du 26 septembre 2003.

Le trésorier est autorisé à payer à monsieur André Gauthier les montants qui lui sont dus. Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour remercier M. Gauthier de ses loyaux services.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 septembre 2003.

Adoptée

CE-2003-1357* **ENTÉRINEMENT DE LA LETTRE D'ENTENTE BLC-03-10, RELATIVEMENT AU RÈGLEMENT DE GRIEFS DE CLASSIFICATION DES EX-VILLES DE HULL ET D'AYLMER**

CONSIDÉRANT QUE treize griefs de classification de l'ex-Ville de Hull et un de l'ex-Ville d'Aylmer étaient toujours en suspens;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de la lettre d'entente BLC-03-10, la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols blancs de Gatineau conviendraient des modalités de règlement de huit griefs de classification de l'ex-Ville de Hull;

CONSIDÉRANT QUE les règlements à intervenir doivent se faire à même le surplus de l'ex-Ville de Hull en ce qui a trait au versement des indemnités forfaitaires ainsi qu'au paiement des rétroactions salariales pour les années 2000 et 2001 et à même le budget de la nouvelle Ville de Gatineau et en ce qui a trait aux rétroactions salariales pour les années 2002 et 2003 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil d'autoriser le maire, le greffier, le directeur général et le directeur du Service des ressources humaines à signer la lettre d'entente BLC-03-10 à intervenir entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols blancs de Gatineau relativement au règlement de griefs de classification de l'ex-Ville de Hull.

Le trésorier est autorisé à puiser à même le surplus accumulé non affecté de l'ex-Ville de Hull, au poste budgétaire 05-99120, la somme de 11 437,79 \$ représentant le montant relié aux rétroactions salariales pour les années 2000 et 2001 et à effectuer les écritures comptables nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
22100-199	4 000 \$	Administration - incendies autre rémunération
14100-199	3 500 \$	Bureau du greffe autre rémunération
72220-112	4 918,18 \$	Gestion des collections réguliers/blancs
12100-112	5 377,14 \$	Cour municipale réguliers/blancs

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante:

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
03-13100	11 437,79 \$		Surplus non affecté // réguliers/blancs
22100-199		4 000 \$	Administration - incendies // autre rémunération
14100-199		3 500 \$	Bureau du greffe // autre rémunération
72220-112		1 894,52 \$	Gestion des collections // réguliers/blancs
12100-112		2 043,27 \$	Cour municipale // réguliers/blancs

Un certificat du trésorier a été émis le 19 septembre 2003.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-1358* MODIFICATION À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU SERVICE D'URBANISME, MODULE DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, suite à la fusion des villes en Outaouais, s'est vu confier par la loi 170 la responsabilité de la planification du transport sur son territoire et que cette 2^e phase du plan de restructuration du Service d'urbanisme vise à s'y conformer;

CONSIDÉRANT QUE le transport est un enjeu de premier ordre dans la structuration des espaces urbains et qu'il influence fortement l'avancement des objectifs des gouvernements et des villes en matière de développement durable, de contrôle des émissions polluantes et de la qualité de vie des communautés en général;

CONSIDÉRANT QUE la planification des transports présente dans l'Outaouais un défi accru du fait de la présence de contraintes géographiques importantes et de sa position frontalière;

CONSIDÉRANT QUE l'impact budgétaire de l'étalement urbain est très lourd et que le réseau routier influence grandement ce phénomène :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil la création des postes énumérés ci-dessous :

Cadres

Chef de division - planification et réglementation

Responsable au transport

Coordonnateur au transport

Syndiqués

Technicien

Secrétaire

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires des employés concernés du Service d'urbanisme.

De plus, le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années suivantes les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'annexe A de la politique salariale, lorsque ces postes auront été évalués, ainsi que l'organigramme du Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 septembre 2003.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-1359 **PERMANENCE DE MADAME MARIE-HÉLÈNE RIVARD AU POSTE D'AGENT DE COMMUNICATION AU SERVICE DES COMMUNICATIONS, SECTION COMMUNICATIONS POLITIQUES ET SOUTIEN AUX ÉLUS DU MODULE DES SERVICES CORPORATIFS**

CONSIDÉRANT QUE madame Marie-Hélène Rivard a été engagée à l'essai pour une période de neuf mois, par la résolution numéro CE-2002-1173 adoptée par le comité exécutif le 18 septembre 2002;

CONSIDÉRANT QUE Mme Rivard est entrée en fonction le 7 octobre 2002 et a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de madame Marie-Hélène Rivard au poste d'agent de communication au Service des communications, section communications politiques et soutien aux élus du Module des services corporatifs et ce, rétroactivement au 7 juillet 2003.

Adoptée

CE-2003-1360 **PERMANENCE DE MONSIEUR LUC LABELLE AU POSTE D'INFORMATICIEN SPÉCIALISÉ / ANALYSE PROGRAMMATION AU SERVICE DES SYSTÈMES D'INFORMATION DE GESTION, MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Luc Labelle a été engagé à l'essai pour une période de 3 mois, par la résolution numéro CE-2003-792 adoptée par le comité exécutif le 28 mai 2003;

CONSIDÉRANT QUE M. Labelle est entré en fonction le 28 mai 2003 et a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de monsieur Luc Labelle au poste d'informaticien spécialisé / analyse programmation au Service des systèmes d'information de gestion, Module de l'administration et des finances et ce, rétroactivement au 28 août 2003.

Adoptée

CE-2003-1361* SIGNATURE DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2002, 2003 ET 2004 ENTRE LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC ET LA VILLE DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE pour donner suite à la résolution numéro CE-2003-997 adoptée à la séance du comité exécutif du 2 juillet 2003 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil d'autoriser le trésorier à effectuer les virements visant à augmenter le budget de recettes et dépenses suite aux subventions accordées en vertu de l'entente de développement culturel intervenue entre le ministère de la Culture et des Communications du Québec et la Ville de Gatineau.

La résolution numéro CE-2003-997 sera donc modifiée en conséquence.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-1362 AUTORISER UNE SERVITUDE DE TOLÉRANCE D'EMPIÈTEMENT - 1, RUE RICHER - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND/VANIER - PIERRE PHILION

CONSIDÉRANT QUE M^e Nicole Girard, notaire a fait parvenir à la Ville de Gatineau une demande de servitude de tolérance d'empiètement conforme au document type ci-joint fourni par la Ville pour la propriété sise au 1, rue Richer et a payé les frais de traitement du dossier;

CONSIDÉRANT QUE Hugues St-Pierre, arpenteur-géomètre a soumis un plan de localisation portant le numéro 67376 pour ladite propriété décrivant entre autres, un empiètement du bâtiment sur le lot numéro 1084 935, sur la propriété du 100, rue Gamelin (corniche et fenêtre);

CONSIDÉRANT QUE l'empiètement décrit peut jouir d'une tolérance aux conditions prévues au document type de la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte d'accorder une servitude de tolérance d'empiètement aux conditions stipulées au document ci-joint pour les empiètements décrits au plan numéro 18470 préparé par Hugues St-Pierre, arpenteur-géomètre.

Les frais des documents d'arpentage et de l'acte notarié sont à la charge du propriétaire.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Adoptée

CE-2003-1363 SUBVENTION DE 150 \$ - SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE BUCKINGHAM - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de verser une subvention de 150 \$ à la Société d'Histoire de Buckingham dans le cadre d'un rallye patrimonial le 27 septembre 2003.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 150 \$ à l'ordre de la Société d'Histoire de Buckingham à l'attention de madame Lucie Brazeau, 379, avenue de Buckingham, Gatineau, Québec, J8L 2G6.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11417-972	150 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 23 septembre 2003.

Adoptée

CE-2003-1364 **SUBVENTION DE 100 \$ - CENTRE DE LA PETITE ENFANCE PETITS PIEDS - CAMPAGNE DE LEVÉE DE FONDS - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre du Centre de la petite enfance Petits Pieds à l'attention de madame Judith Martineau, 814, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 1G8, à titre de subvention pour leur campagne de levée de fonds.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11415-972	100 \$	Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 23 septembre 2003.

Adoptée

CE-2003-1365 **CHANGEMENT DE NOM DU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE TOURAINE - CENTRE COMMUNAUTAIRE GÉRARD-PEZZANI**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau tient à souligner l'implication de monsieur Gérard Pezzani auprès des jeunes gatinois – Adojeunes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité procède au changement de nom du Centre communautaire de Touraine pour le Centre communautaire Gérard-Pezzani.

Adoptée

CE-2003-1366* **PAIEMENT DE LA FRANCHISE POUR LE RÈGLEMENT D'UN DOSSIER EN RESPONSABILITÉ CIVILE DE L'EX-VILLE D'AYLMER - VILLA DU VIEUX VERGER**

CONSIDÉRANT QU'en date du 30 mai 1998 un incendie est survenu au 449, boulevard Wilfrid Lavigne, Aylmer – condominiums Villa du Vieux Verger;

CONSIDÉRANT QUE des poursuites ont été intentées contre l'ex-Ville d'Aylmer;

CONSIDÉRANT QUE l'assureur est intervenu dans le dossier pour et au nom de l'ex-Ville d'Aylmer;

CONSIDÉRANT QUE l'assureur a réglé la réclamation pour la somme de 82 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la police d'assurances est sujette à une clause de franchise de 10 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à payer la somme de 10 000 \$ représentant le paiement de la franchise.

De plus, ce comité autorise la division du contentieux de la Ville de Gatineau à signer et à déposer tout document ou procédure nécessaire pour clore le dossier.

Ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à puiser à même le surplus accumulé non affecté de l'ex-Ville d'Aylmer au poste budgétaire 05-99110 la somme requise pour donner suite à la présente. De plus, le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
19130-999	10 000 \$	Réclamations - franchises autres

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante:

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
03-13100	10 000 \$		Surplus non affecté // autres
19130-999		10 000 \$	Réclamations - franchises // autres

Un certificat du trésorier a été émis le 19 septembre 2003.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

MME JOCELYNE HOULE
Maire suppléant et vice-présidente
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif